

[Spam] Observations et propositions dans le cadre de l'enquête publique sur l'aménagement hydraulique de la Nartuby

De: "bardia sabetazad" [REDACTED]

17/07/2021 16:31

À: nartubymediane-epvar@administrations83.net

Sabet Azad Bardia

Trans-en-Provence, le 17 juillet 2021

Objet : Observations concernant le projet d'aménagement de la Nartuby médiane dans la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence

A l'attention de Madame Elisabeth Winkler

Madame,

Un dossier sur l'aménagement de la Nartuby est déposé par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) dans le cadre du programme d'Action de Prévention des inondations (PAPI).

Objectifs du projet

Le principal objectif du projet d'aménagement de la Nartuby consiste à « La réduction des aléas inondation sur les secteurs à forts enjeux à Draguignan et Trans-en-Provence » (*DAE-EP4-Volet 1-Pièce 1-dossier administratif-présentation du projet-Rubriques Loi sur l'Eau, Oct. 2018, p. 21*)

Les travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement projetés sont « l'élargissement et l'approfondissement du lit de la Nartuby sur environ 3.8 Km dans la traversée des Communes de Draguignan et de Trans-en-Provence » (*DEP/DAE-EP4-Volet 1-Pièce 1-dossier administratif-présentation du projet-Rubriques Loi sur l'Eau, Oct. 2018, p. 11*)

I – Observations

A - Sur la Commune de Trans-en-Provence

1 - Le projet envisage, dans sa version 2018, la suppression des seuils anthropiques en amont et sous le pont vieux (Fig. 41) et le pont Bertrand (Fig.42), notamment la suppression d'une banquette sous le pont vieux (*DAP/DAE-EP4-Volet 1-Pièce 1-dossier administratif-présentation du projet-Rubriques Loi sur l'Eau, Oct. 2018, p. 56*)

Dans sa version 2021, le dossier décrit des évolutions mineures du projet notamment l'abandon de l'option du chenal de dérivation en rive gauche du pont des écoles, situé à l'amont du pont vieux, au profit d'un surcreusement du lit mineur. Aucune autre modification n'est envisagée pour le pont vieux (*DAP-EP4, Présentation des évolutions mineures du projet, p13 & DAE-EP5-Volet 1-Pièce 2-Etude d'impact- Volet spécifique au milieu-aquatique-, Mars 2021, p. 13*)

2 - La modélisation hydraulique du débit de crues de référence (Fig.9, p. 33, DAE, EP5) ainsi que les observations de terrain démontrent que la limite de débordement de la Nartuby à Trans-en-Provence se situe à environ de 73 m³/s (référence à la crue de 12 avril 2018). Le dossier indique également que le débit de 107 m³/s « a été à l'origine de dégâts considérables dans les secteurs urbanisés » (référence à la crue de 6 novembre 2011). (*DAE, EP5, Volet 1, Autorisation loi sur l'eau et évaluation environnementale, Pièce 2, Etude d'impact, Volet spécifique au milieu aquatique, Oct. 2018, p. 15-17*)

Or, le projet d'aménagement trentennal (Q30), tel qu'il est présenté par SMA, envisage un débit de 180 m³ /s à Trans-en-Provence. (*DAE, EP5, Volet 1, Autorisation loi sur l'eau et évaluation environnementale, Pièce 2, Etude d'impact, Volet spécifique au milieu aquatique, Oct. 2018, p. 94*).

Résumé. Ce projet prévoit de réduire les aléas inondations au niveau du pont vieux, situé au

cœur du village de Trans-en-Provence, par la seule suppression d'une banquette pour permettre la traversée d'un débit de $180\text{m}^3/\text{sec}$, alors que le seuil de débordement est de $73\text{m}^3/\text{s}$, à cet endroit. Il est peu probable qu'un débit équivalent à deux fois et demi le seuil de débordement puisse être atteint sous le pont vieux avec la suppression de quelques obstacles mineurs. La solution de la suppression totale du seuil du fond n'est pas non plus envisageable car elle exigerait un creusement très profond du lit de la rivière qui non seulement signerait la disparition de toutes les roches faisant le charme du village, mais aussi modifierait la pente du lit de la Nartuby qui augmenterait la dynamique de la crue sous le pont vieux et accroîtrait les risques pour les habitants et les bâtiments en cas d'obstruction de l'arche étroite du pont par des troncs d'arbre ou des voitures.

Du point de vue patrimonial, ce projet représente aussi un risque majeur pour la commune puisque le projet d'élargissement et d'approfondissement de la Nartuby depuis le pont de Logues (secteur 1) jusqu'au pont vieux de la Trans-en-Provence (secteur 6) est censé de récupérer toutes les eaux de surface et les diriger vers la commune de Trans-en-Provence qui, avec ses gorges, forme un entonnoir et dont le pont vieux et le pont Bertrand constituent deux goulots d'étranglement. Avec une telle configuration, on peut craindre qu'un débit de 180m^3 n'emporte ces deux ponts qui sont les ouvrages emblématiques du village.

B - Sur la Commune de Draguignan

Le projet d'aménagement proposé par SMA est réparti en 7 secteurs. Il débute au pont de Lorgues (secteur 1) à Draguignan et va jusqu'à la route départementale RD 54 (secteur 7). Or, les résultats des modélisations pour la crue Q30 (objectif de l'actuel projet d'aménagement de la Nartuby) montrent que des débordements vers les zones urbaines de Draguignan se produisent essentiellement à l'amont du pont de Lorgues, sur le tronçon en amont du pont de l'Aups et surtout « entre le quartier de la Cerisaie (à l'amont du pont de Lorgues) et le pont de Lorgues, essentiellement en rive gauche. De nombreux bâtis sont inondés ». La modélisation prévoit aussi d'autres débordements dans le secteur des Incapis et CTM qui sont situés en périphérie de la zone urbaine de Draguignan. (DAE, EP5, Volet 1, Autorisation loi sur l'eau et évaluation environnementale, Pièce 2, Etude d'impact, Volet spécifique au milieu aquatique, Oct. 2018, fig.20, page 48, et fig.22, p.50)

Résumé : Le projet semble chercher à contenir les débordements du lit de la Nartuby dans la zone commerciale, située essentiellement dans le secteur 5, mais néglige les secteurs résidentiels où des risques importants d'inondation sont identifiés.

II - Conclusion

L'axe de ce projet consiste dans l'élargissement et l'approfondissement du lit de la Nartuby et la suppression de tout obstacle au passage de l'eau sur environ 3.8 Km dans la traversée des Communes de Draguignan et de Trans-en-Provence. Ce projet ne semble pas répondre à l'objectif de mise en sécurité des habitants de Draguignan et de Trans-en-Provence, exposés au risque inondation, ni à celui de protection des secteurs urbanisés existants fixés par l'arrêté préfectoral du 11 juin 2021.

Ce projet va aussi à l'encontre des Programmes d'Action de préventions des inondations (PAPI) qui privilégient notamment la construction des bassins de rétentions, pour contenir les débordements, tout en préservant le patrimoine régional. En effet, si ce projet prévoit l'élargissement d'un bassin de rétention (secteur 7) qui existe déjà à l'aval de Trans-en-Provence et à l'amont de la RD 54 afin de servir à la protection des communes de La Motte, du Muy et les côtes Estérelles contre les inondations, il ne prévoit rien de la sorte pour protéger les communes de Draguignan et de Trans-en-Provence.

III – Propositions

Pourquoi la solution de bassins de rétention en amont de Draguignan et en amont de Trans ne sont-elles pas proposées alors, qu'ils permettraient d'éviter, qu'en cas d'inondations, toute l'eau soit dirigée vers l'entonnoir de Trans-en-Provence ? Ces bassins seraient d'un moindre coût par rapport au projet qui propose : la destruction et reconstruction de 10 ouvrages, la destruction de 3 autres, la construction d'un large canal à la place du lit naturel de la Nartuby, de ses berges, de l'environnement piscicole et à la suppression des écluses et du barrage au seuil de la Foux, construit au XX^e siècle. Ces modifications majeures du paysage ne vont pas, non plus, dans le sens de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2021 qui dispose « l'amélioration de la

qualité paysagère par la restauration des berges et l'ouverture du milieu sur les zones urbaines ».

Les zones de la Clappe à Draguignan ou des Incapis à l'amont de la zone commerciale de Trans-en-Provence notamment sont faiblement urbanisées et devraient permettre d'accueillir ces bassins.

Par ailleurs, ne serait-il pas possible également de prévoir des dérivations permettant d'éviter le goulot d'étranglement de Trans-en-Provence ?

Veillez agréer chère Madame mes meilleures salutations,
Sabet

